

EVOLUTION DES LICENCES FFVOILE :

Un projet au service des clubs !

Avertissement au BE : Le projet qui vous est présenté est en droite ligne avec un des objectifs majeurs de ce mandat à savoir l'augmentation du nombre de licences de la FFVoile.

Il répond aux premières réflexions et orientations politiques du BE fixées lors de sa réunion du 20 juillet 2006. Il s'agit d'un document de travail, exhaustif, destiné à être partagé avec les différents acteurs (élus et permanents) du siège. De ce document sera tiré un résumé des principales nouveautés afin de les partager au colloque Vie Fédérale et au conseil des ligues.

La cible prioritaire est le club puisqu'il est prescripteur de la licence. Les actions à entreprendre doivent en conséquence et en priorité convaincre les clubs, et la communication de la FFVoile en ce domaine doit essentiellement être tournée vers les clubs.

Si l'action vers le licencié ne représente pas l'objectif prioritaire, cela n'empêchera pas la FFVoile de mettre en place au cours du mandat des avantages aux licenciés aux fur et à mesure des opportunités qui se présentent ainsi que des outils utiles à son information (portail individuel de chaque licencié) sans néanmoins consacrer trop de temps, d'énergie et de communication à cet aspect.

Enfin, Si l'action de la FFVoile sera globale à l'ensemble des clubs à terme une fois les expérimentations mises en place, une étude des chiffres licences par ligue depuis une dizaine d'année sera menée pour constater les grandes tendances de régression ou d'augmentation par ligue et tenter de trouver les solutions adaptées avec les ligues concernées par une tendance régressive marquée.

Préambule :

A : La ligne directrice :

*** Diversifier les actions de la FFVoile** car il n'y a pas une réponse unique à la question !

Il existe une multitude de « niches » où la FFVoile peut récupérer des licences supplémentaires.

*** Proposer des solutions :**

- **répondant à la fois aux attentes de nos clubs** en leur apportant les services souhaités,
- mais aussi **basées sur un contrôle plus strict** et le respect des règles, ce qui **peut aboutir à des sanctions.**

Cette double équation est fondamentale et l'un ne va pas sans l'autre ! = c'est la ligne directrice de tout ce projet !!

* Rappeler que le sujet est transversal à l'ensemble des domaines de la FFVoile et qu'il n'est surtout pas qu'administratif même si le document et le colloque seront consacrés aux aspects administratifs au sens large. Il convient en effet de rappeler ici et aussi en début

de colloque que l'augmentation des licences est l'affaire de tous (pas de réponse unique et multitude de niche) :

- du sportif en proposant des schémas d'animation dans nos clubs (ex Festivoile) qui attireront les adhérents ou en incitant à la pratique sur des nouveaux supports plus fun qui attireront les jeunes
- de la formation et de la Vie Fédérale pour former nos dirigeants au réflexe de la licence et en lui offrant les outils qui lui faciliteront le discours « licence »....
- du développement..... (à compléter)
- du (à compléter);

B : Quelques constats

Présentation en quelques diapos/mots (volontairement très rapide) en insistant sur :

* un constat de stagnation

* quelques chiffres dont turn-over mais aussi notre classement parmi les Fédérations pour montrer nos difficultés en ce domaine

* nécessité de répondre à l'objectif majeur d'augmenter les licences mais aussi à l'objectif d'être au service des clubs et des dirigeants

* l'obligation mise par le MJSVA dans la CO d'augmenter nos licences de 1% an jusqu'en 2012

* Quelques raisons à cette stagnation :

- de plus en plus de contraintes à respecter pour les élus et permanents de clubs également pour la prise de licence

- la licence est perçue comme un impôt qui ne sert pas à grand-chose sauf pour la compétition

- le club ne se sent pas partie intégrante de la FFVoile et n'agit donc pas en faveur de la licence.....

- le manque d'animation dans certains de nos clubs et de dynamisme dans le choix des nouveaux supports plus fun.....

C : La méthode retenue

* Avant tout mise en oeuvre de réforme, interroger un panel de club de taille et d'horizon différents pour valider les options

* de façon concomitante, interroger le même panel de structures pour comprendre l'absence de licenciation systématique, sachant que l'analyse des réponses permettra de faire évoluer le projet dans le temps

* **Mettre en place des expérimentations** de la réforme pour convaincre de l'utilité des mesures **en contractualisant avec plusieurs de nos clubs** dans différentes régions (ex les nouveaux clubs affiliés ou des clubs référant, choisi car plus facile à convaincre) en **motivants très fortement ces clubs participants** par des avantages divers prévus dans la réforme.

Il s'agit par ce biais d'une individualisation de la relation pour comprendre les difficultés d'application ou l'intérêt de la réforme.

L'idée est peut être de convaincre au travers de certains clubs et au travers de leur témoignage de créer l'envie et le besoin chez les autres **en élargissant dans un second temps les aspects convainquants de la réforme à tous les clubs** car de la réforme, découlera la simplification des procédures, les services aux clubs et la motivation notamment financière des clubs qui jouent le jeu.

* proposer une campagne de communication interne vers les clubs mettant en avant les réformes avec des slogans du type « avec la licence, votre fédé vous simplifie la vie... » afin d'encourager nos clubs à jouer le jeu et surtout leur rappeler très régulièrement les évolutions à leurs services afin qu'ils se les approprient

I/ les actions vers les clubs

1) Simplifier la licence pour le club

* simplification de la prise de licences par le prélèvement à la source » :

- **le principe** : les adhérents du club affiliés sont statutairement et automatiquement licenciés de la FFVoile !

- **la simplification** : l'adhésion à un club vaut licence sans en passer par la prise de licence informatique individuelle.

- **Les modalités** : ☐ Obtenir le fichier de tous les membres du club (ou éventuellement prévoir sur notre site intranet les fonctionnalités logiciels permettant aux clubs de travailler directement sur leurs membres = service supplémentaire aux clubs en proposant une sorte de logiciel de gestion ou les fonctionnalité compatible avec tous les logiciels de gestion sur le marché) avec les coordonnées (voire plus d'infos) dont l'adresse email qui deviendrait obligatoire et l'enregistrer dans la base FFVoile afin que chaque membre du club deviennent automatiquement licencié club FFVoile de la FFVoile.

Comme il peut y avoir une disparité entre les clubs sur les informations dont nous disposerons sur le licencié (en dehors du minimum obligatoire), nous prévoyons la création d'un portail de chaque licencié pour que ces derniers puissent compléter eux - même leurs profil (voir le point II/ 1 du présent doc)

☐ Édition de la licence :

Option 1 : réfléchir à la fourniture aux clubs si possible d'un pré imprimé qui sert à la fois de carte de membre du club et de licence FFVoile. Une partie sera laissée libre pour le club et l'autre sera aux couleurs de la FFVoile et de ses partenaires (avec la possibilité de retrouver crédit agricole ou autre en face de Banque Pop)

Option 2 (privilégiée) : dématérialiser la licence en acceptant son impression sur une simple feuille papier A4. L'idée est ici de se dire que notre projet global licence tend vers une vérification de plus en plus importante des licences et certificats médicaux au travers du net donc autant dématérialiser le support licence qui ne sert finalement pas à grand-chose. Cela simplifiera les choses pour le club et permettra même au licencié d'imprimer sa licence (plusieurs fois même au besoin) à partir de son portail

Option 3 : maintenir un statu quo en envoyant pour la licence seulement des prés imprimés aux clubs mais empêche le licencié d'imprimer lui-même sa licence

☐ prélever au club une cotisation annuelle dont une part est fonction de son nombre d'adhérent et donc de licenciés. En année N, la cotisation est basée sur le nombre de licences de l'année N – 1 puis régularisée dès obtention de son fichier de membres en fin d'année

- **Les plus pour le club** : Une seule saisie informatique de son adhérent puisque l'adhésion vaut licence. C'est la FFVoile qui assure la maintenance informatique des fonctionnalités logiciel de gestion si l'ensemble se trouve sur notre intranet (baisse des coûts maintenance et redevance)

- **Du côté de la FFVoile** :

☐ Imposer que le club s'engage statutairement (lorsque la réforme sera étendue) et après signature (lors de la 1^{ère} phase vers une partie de nos clubs seulement) à nous fournir à date son compte de résultat – recette (intégrant le nombre d'adhérent et son prix de cotisation) pour contrôler son nombre d'adhérents (modification statutaire).

Ces pièces comptables seront vraisemblablement fournies après la clôture de l'exercice comptable FFVoile et l'absence de communication des pièces devra entraîner sanction à posteriori et en cas d'infos erronées, restitution des sommes.

☐ exiger le fichier adresse des adhérents. L'absence de communication du fichier doit pouvoir entraîner le retrait d'affiliation (modification statutaire) ou tout autre sanction

☐ inciter le club à intégrer dans le prix de l'adhésion, le prix de la licence (évitera aussi les problèmes de trésorerie) et conseiller aux clubs les appels à cotisation anticipés toujours pour éviter des problèmes de trésorerie

- la problématique : ☐ 1/ Le prélèvement à la source ne distingue pas en l'état les différents types de membres de clubs et considère que chaque membre de club est éligible à la licence club FFVoile. Or la réalité peut être différentes avec les « membres fourchettes » par exemple, ou la cotisation familiale, voire les licenciés enseignement qui sont également potentiellement membres du club. Pour éviter ces difficultés, il faudra tout d'abord que la FFVoile définisse très précisément le type de membre lié à la licence club FFVoile pour le prélèvement à la source et très certainement formater le fichier que nous souhaitons recevoir du club charge au club pour plus de simplification de modifier son logiciel de gestion en intégrant les paramètres FFVoile. L'idéal dans un tel cas, reste donc le fait que la FFVoile mette à disposition sur son intranet une sorte de logiciel de gestion (voir point 2/ dernier paragraphe du présent doc en ce sens) qui tiendrait compte des paramètres pour le prélèvement à la source

☐ 2/ La multi activité dans nos clubs obligera préalablement le club à en passer par des sections voile pour éviter que les adhérents du Canoë (par exemple) soit automatiquement licenciés à la FFVoile. Cela pourrait amener une certaine mauvaise humeur de nos clubs devant en passer par cette procédure mais dans le même temps lui permettra de mettre son fonctionnement d'équerre voire même de corriger ses statuts pour les faire correspondre à la réalité des sections

*** simplification de nos procédures liées aux licences » :**

En effet, il est probable que si la FFVoile est capable de proposer des solutions ou des simplifications dans un certain nombre de situation au sein desquelles nos clubs rencontrent des obstacles liées à la licence, l'augmentation du nombre des licences serait effective.

A) le certificat médical :

- **le principe** : centraliser au niveau fédéral la collecte du certificat médical et permettre aux clubs d'en prendre facilement connaissance sur notre intranet afin de simplifier sa mise en œuvre et son contrôle pour le club (facilité et pas une obligation)

- **la simplification** : Faciliter le contrôle du certificat médical

- **Les modalités** : demander aux licenciés ou aux clubs de nous adresser leur certificat médical

l'enregistrer sur notre intranet de façon à ce qu'il apparaisse dans nos bases de données et permettre au licencié de consulter sur son portail individuel qu'il est bien enregistré mais aussi au club de vérifier que le licencié dispose bien d'un certificat médical (créer un fichier PDF incrémenter automatiquement par la base) avec tous les certifs médicaux et un moteur de recherche par nom

stocker tous les certificats médicaux

envoyer un mail automatiquement dès l'enregistrement afin que le licencié puisse avoir l'info.

le licencié doit vérifier que son certificat a été enregistré

- **Les plus pour le club** :

éviter aux clubs de devoir le jour de la régates demander le certificat médical et de le demander à nouveau à chaque régates.

leur faciliter le contrôle (par Internet)

leur permettre bien avant le jour de la régates de vérifier le certificat et donc faciliter la chaîne d'inscription

éviter aux licenciés et aux clubs de conserver les certificats (service rendu)

- **Du côté de la FFVoile** :

Préciser dans nos règlements que c'est au licencié de vérifier que son certificat est bien enregistré et que la procédure ne sera validée que lorsque le certificat sera enregistré

Prévoir un modèle type sur notre site Internet

- **Problématique : Quid des clubs non informatisés pour la vérification informatique le jour de la régates**

B) la saisie Internet des licences tempo (réforme votée et mise en œuvre le 01/01/2007)

- **le principe** : Saisie simplifiée sur Internet des licences temporaires

- **la simplification** : Plus de saisie papier des tempo

- **Les modalités** : ☐ saisie des infos minimales (Nom, prénom, licence 1 ou 4 jours, date de naissance, adresse, sexe), les éléments sécurisés rendant la falsification difficile. Le reste des informations sur la licence est automatisé sans saisie.

☐ la licence est alors imprimable par le club sur une feuille A4

☐ période test dès juin 2006 et la mise en place de ce programme pour la saison 2007 (si test concluant) avec pour la 1^{ère} année (2007) une procédure transitoire permettant pour les clubs sans Internet de poursuivre pour la dernière année avec un support papier, en les incitant bien sur à mettre en place 1 saisie par Internet.

- **Les plus pour le club** :

☐ pas de saisie manuscrite/rapidité

☐ la mise en place du système de réservation que ce soit par le club ou le licencié

- **Du coté de la FFVoile** : impossibilité donnée aux clubs de délivrer des licences temporaires en inscrivant une date postérieure à la date de délivrance (date de validité de la licence rentrée automatiquement au jour de la délivrance de la licence par le club).

Si possible, permettre aux clubs d'adresser directement leurs fichiers pour les enregistrer sur la base

C) éviter la saisie des licences tempo grâce à l'envoi d'un mail ou d'un fax avec le fichier des participants

- **le principe** : ouverture de la prise en compte des licences temporaires par un simple fax ou email pour un grand nombre de participation à une régates. Prévoir si possible lorsqu'il s'agit d'un fichier qui nous est transmis de l'enregistrer directement dans la base

- **la simplification** : Pas de saisie individuelle de la licence tempo dans un tel cas

- **Les modalités** : ☐ si le club doit délivrer plus de 50 licences temporaires, il envoie un fax ou un mail à la FFVoile comprenant les infos minimales (Nom, prénom...) avant la régates avec la date de la régates. L'absence du respect de ces dispositions entraîne la non délivrance de la licence, la non garantie en matière d'assurance du participant et donc la responsabilité du club

☐ le club doit être en prélèvement et le compte doit être approvisionné sinon la licence sera considérée comme non valide.

☐ l'envoi par mail ou fax vaut acceptation de prélèvement du nombre de licence sur le fichier

☐ les licences sont alors considérées comme prises et les régatiers assurés

☐ le nombre de licences sera enregistré au profit du club dans la base de données fédérales mais sans qu'elles soient saisies par la FFVoile. On peut néanmoins imaginer si il existe des portails individuels créés par le licencié que la base enregistre directement l'info que le licencié a eu une licence tempo à telle date (voir si utile)

☐ le licencié ne recevra alors aucune licence papier à moins que le club les saisisse après la régates (voir si possible) ou que la FFVoile le fasse contre paiement (fixer un tarif) ou qu'on ouvre cette possibilité au licencié si il a un portail individuel (et si un intérêt)

- **Les plus pour le club** : Plus de saisie de licences tempo

- **Du coté de la FFVoile** : Etudier si cela nécessite des modifications réglementaires (ex art 65 du RI) et notamment bien préciser dans nos textes que le non respect de la procédure n'entraînera pas la validité de la licence

D) La saisie Internet des licences Enseignement

- **le principe** : Saisir la totalité des licences enseignement par Internet (programme à développer comme pour la tempo) en étendant le principe de la saisie par ASPOGEST (94 structures en sont détentrices)

- **la simplification** : Evite aux clubs de remplir des carnets à souche en saisissant une seule fois les coordonnées des stagiaires et en imprimant la licence sur A4

- **Les modalités** : ☐ Pour aspogest, le club se voit attribuer au sein du logiciel aspogest une fourchette de numéros de licences et à chaque fois qu'il saisie, le n° de licence s'incrémente directement et il peut imprimer.

La fraude est évitée car la machine bloquera si la date de saisie est postérieure à la date du stage donc la date d'un accident potentiel

☐ Pour les autres clubs, le club saisira et pourra imprimer la licence. De la même manière pour éviter les fraudes, le logiciel bloquera si la date de saisie est postérieure à la date du stage.

☐ le club devra en passer obligatoirement par un prélèvement ou par un mandat administratif pour les collectivités territoriales.

- **Les plus pour le club** : ☐ Plus de saisie manuscrite

☐ une vraie plus value serait réalisé pour les clubs qui n'ont pas choisi Aspogest, si ces derniers se verraient offrir sur l'intranet où ils saisissent les licences enseignement, un logiciel permettant d'avoir le B A ba des outils de gestion de leurs structures comme pour aspogest (Pb de coût et de temps de développement). Ceci pourrait être ouvert aux structures qui s'engagent à jouer le jeu de la licence

- **Du coté de la FFVoile** : contrôle de toutes les saisies qui passent pas le logiciel central

2) Convaincre du caractère impératif de la licence pour le club et positiver sur les apports de la FFVoile aux clubs

* rappeler très régulièrement (notamment au moment de l'envoi des formulaires de licences) de l'obligation de licencier tous les adhérents (+ certifié médical + pas plus cher que le prix fixé par la FFVoile) en insistant sur les conséquences graves (responsabilité pénale, statutaire...) pour le club et les dirigeants de ne pas le faire,

* multiplier régulièrement les messages/la communication sur la gravité de ne pas licencier en cas de dommages.

* rappeler les apports de la FFVoile aux clubs tel que le contrat groupe (assurance).....

* Aller plus loin avec la mise en place pour le club de fonctionnalité « logiciel de gestion » même basique placé directement sur notre intranet avec pour avantage baisse des coûts de maintenance et de redevance ...

Ce logiciel de gestion pourrait regrouper 4 domaines :

- un dédié à la gestion des adhérents/licenciés servant à créer, modifier, trier, imprimer les fiches des adhérents/licenciés (plusieurs rubriques disponibles dans un menu « saisie et consultation ») comme un volet administratif pour la saisie des licences, un volet financier, sportif, stages, documents ...)

Une saisie unique adhérents et licenciés.

- Un dédié à la gestion administrative servant à gérer les certificats médicaux, le CA, l'archivage des documents...
- Un dédié à la gestion comptable et financière servant à gérer les cotisations, les subventions, le budget prévisionnel ...
- Un dédié à l'environnement du club servant à regrouper les acteurs du monde sportif, la fédération, le comité, la municipalité ...

Les renseignements saisis par les clubs à l'aide de ce logiciel viendraient abonder directement la base de données fédérale.

Ce logiciel pourrait éventuellement être développé par le service informatique de la FFVoile.

La fédération de Tir l'Arc, de Rugby, de Volley, de Gym, Sport en Entreprise, Pétanque ... ont équipé leurs clubs de ce logiciel. Il faut compter à ce jour 69 €/club pour l'achat

3) Donner aux clubs des outils pour agir sur leur nombre de licenciés et d'adhérents

* établir par club le turn-over sur 5 ans et le mettre à leur disposition (courrier mails) pour action (également à disposition des ligues/CDVoile)

* fournir aux clubs des outils de diagnostic, une méthode d'audit, car les clubs et les ligues sont véritablement efficaces que si ils peuvent utiliser un document déjà établi. Il faut donc trouver un référentiel commun à tous pour qu'ils puissent participer au diagnostic et donc aux solutions à apporter pour le développement de leurs structures

* proposer aux clubs une fiche « pense bête » des réflexes à avoir lors de la nouvelle saison comme :

- relancer les adhérents pour leur renouvellement (adhésion/licences) et **comprendre les motifs du non renouvellement de la licence club FFVoile (en cas de non renouvellement)**

-

* informer et former nos clubs sur les messages/comportements à avoir pour les aider à délivrer la licence, pour justifier la prise de licence :

- leur redonner l'argumentaire : « pourquoi la licence » pour faire face aux questions des consommateurs/licenciés pressentis
- leur conseiller d'intégrer systématiquement la licence dans le montant de la cotisation à verser au club
- leur donner l'argumentaire sur les assurances puisque les gens pensent systématiquement être couvert avec leur contrat Vie Privée mais aussi sur la qualité des garanties très étendues de notre contrat d'assurance (évite le cumul)....

4) Intéresser/Motiver les clubs à la prise de la licence

* 4-1 L'intéressement des clubs peut prendre la forme de subvention en numéraire ou d'économies réalisées pour les clubs. Pour cette dernière forme d'intéressement, une des hypothèse serait d'amener nos serveurs fédéraux à pouvoir (sous réserve des coûts) rendre les services informatiques (logiciel de gestion, de suivi d'adhérents...) que les clubs utilisent individuellement (diminution des coûts informatiques, de maintenance...). Voir si d'autres hypothèses.....

* 4-2 l'appel à projet

- A) proposer aux clubs un contrat (tripartite avec la ligue) permettant d'augmenter leurs licences sensiblement (voir si on met un pourcentage mini) et en leur reversant une fois la totalité de l'augmentation (ou 80/90 %) de la somme nette touchée par la FFVoile et la Ligue (donc hors frais) contre la présentation d'un projet de réaffectation de cette somme sur un projet validé par le club et la FFVoile (simplifier la procédure au maximum).

Cela ne représente pas forcément un effort pour le club du moment qu'il licencie tous ses membres non licenciés = forme de motivation

Bien sûr, c'est un pari pour que sur les deux ou trois années suivantes, il ne baisse pas (= obligation contractuelle) ou pas de plus de x % si on prévoit les impondérables. Si baisse doit rembourser dans le cadre d'un chèque de caution laissé à la FFVoile ou quelque chose de ce type.

Remettre en place un contrat de progrès mais sans passer par les ligues mais exclusivement par les clubs et surtout dans tous les cas communiquer à outrance sur ce contrat.

On pourrait accompagner le système d'une forme de prime à la pérennisation en versement d'un pourcentage au club en année N+1 voire + 2 en demandant à la Ligue (sur sa ristourne) et à la FFVoile de faire un effort puisque nous parions sur l'augmentation en quantité

Objectif de cette mesure : dénicher en douceur les membres non licenciés des clubs

- B) récompenser 1 à 2 projets par an de club favorisant la prise de licence peut être au moment du top club !!! (= trouver un financement = 10 K€ par structure pour que cela soit valable)

- C) Faire en sorte que la plupart des offres FFVoile comme sur les cofinancements par exemple ne soient proposés qu'aux structures qui jouent le jeu de la licence par rapport à leurs adhérents

- D) Imaginer un système de ristourne d'un montant significatif pour tous les clubs qui accepteraient de jouer le jeu de la licence dans le cadre des propositions que nous pourrions faire à la suite de ce document

* 4-3) le Top Club :

□ Récompenser (en fonction du budget disponible) le meilleur club de chaque région + le club qui, par région, a la meilleure progression en valeur absolue pour les licences clubs FFVoile.

Au plan national, récompenser le club ayant délivré le plus de licences clubs FFVoile, le plus de licence club FFVoile jeune, le meilleur primo et si possible la meilleure progression en valeur absolue de licences clubs FFVoile

□ En 2006, revoir le Top Club pour le faire évoluer dans plusieurs directions possibles :

- par exemple en y intégrant toutes les licences y compris les enseignements et les tempo pour ¼ et 1/10 de voix (demande appuyée par G.Koch = à voir)

- le faire complètement coller à notre politique sur l'augmentation des licences (par exemple en 2006 sur la progression, interdire la baisse des licences clubs FFVoile pour être primé ou doté)

- revoir chaque année la clef de répartition afin au final de pouvoir réussir à récompenser à terme tous les clubs valables dans une ligue même si ils ne sont pas toujours les meilleurs en délivrance de licences....

□ Renforcement de la communication sur le Top club (par exemple chaque année systématiquement envoi d'un communiqué de presse avec les photos au club pour les PQR...) et amélioration de la cérémonie de remise (proposition que la communication doit nous faire)

5) Compléter notre réglementation sportive

* « Etudier la possibilité d'intégrer, dans le classement des clubs/classement individuel des coureurs, toutes les régates en partant du postulat du fait que le logiciel impose de donner le numéro de licence pour être classé (donc forme de vérification de la licence) ». La licence club FFVoile étant appréhendée comme une licence compétition, il faut ouvrir les classements à un maximum de personnes et multiplier les régates.

Reprenre par ailleurs l'idée de la FFTT : tout licencié, du haut niveau jusqu'au niveau local, obtient un classement numéroté (motivation des individus) ; par ce biais nous pourrions contrôler les licences puisque le logiciel impose d'être licencié.

6) Mieux contrôler les clubs (pourvoyeur de licences)

* 6-1) Les ligues = celles présentes au CL du 18/06 (à savoir 13 ligues : Ligue alpes Provence – ligue champagne Ardennes – ligue auvergne – ligue alsace – ligue aquitaine – ligue pays de la Loire – ligue Poitou charentes – ligue Bretagne - Ligue île de France – Ligue du centre – Ligue Midi Pyrénées - ligue Côte d'Azur et ligue Lorraine) ont toutes reconnu qu'on ne pouvait plus être laxiste en ce domaine et elles ont toutes accepté de contrôler et demander à sanctionner les clubs (allant jusqu'à la démission) qui ne jouent pas le jeu de la règle fédérale et ne répondent pas à leurs obligations. Ce sera également le cas pour les moins de 20 = créer un livre blanc, un

code de bonne conduite absolument nécessaire et mettre les ligues/CDVoile devant leurs responsabilités

* 6-2) Accroître les contrôles sur le nombre d'adhérents dans les clubs comparé aux nombre de licences délivrés (l'article 50- 5 du RI prévoit déjà l'obligation pour le club de transmettre à la ligue son nombre d'adhérent). Nous disposons d'ores et déjà d'un arsenal complet nous permettant les contrôles....

Idem pour les licences enseignements en comparant le nombre déclaré pour les labels et tableaux de bord par rapport au nombre de licence délivrée.

En conséquence, dans les conventions avec les ligues, imposer ces contrôles annuels sur les clubs et mettre les clubs devant leur responsabilité.

Cette mise en place doit forcément se faire en accompagnement des actions aux bénéfiques des clubs et des services qu'on peut leur apporter.

Pour débiter, il est envisageable d'opérer ce contrôle sur les nouveaux affiliés en s'appuyant sur leurs signatures au dossier d'affiliation (les engage...) quitte à étudier le retrait d'affiliation !!

* 6-3) Réforme du traitement des clubs de moins de 20

(Car leur nombre augmente, n'atteignent pas leurs objectifs, les ligues sont laxistes).

Cela répond à l'objectif d'augmenter les licences.

Méthode : La procédure sur les clubs de moins de 20 est maintenue mais complétée, avec application immédiate) par les règles suivantes (suite à l'accord des ligues lors du CL de juin 2005). Ces règles seront stipulées dans les conventions entre FFVoile et ligue

- i. si moins de 3 licences-club l'année N, la FFVoile écrit à la ligue l'année n+1 ; sans réponse sous 2 mois de la part de la ligue => procédure de démission du club (avec un délai de 2 mois pour répondre) ;
- ii. après envoi aux ligues l'année n+1 de la liste des "clubs moins de 20" dans leur région, pour l'année n, sans réponse de la ligue sous 3 mois, la FFVoile écrit directement au club et sans réponse de ce dernier sous 2 mois => procédure de démission
- iii. pour les ligues qui demandent des dérogations, autres que pour la VRC ou un éloignement significatif des plans d'eau sur le territoire de la ligue (= situation géographique du club), acceptation de la dérogation pendant deux années maximum (sauf nouvel élément) avec attestation du club à atteindre les 20 licences et dans la 3ème année (N+2), la FFVoile écrit au club en laissant deux mois pour se mettre en ordre par rapport à son engagement puis démission du club si l'objectif n'est pas atteint.
- iv. pour une dérogation accordée sur la base de l'activité VRC ou sur la situation géographique (éloignement des plans d'eau de la ligue) sur avis favorable motivé d'une ligue en année n+1, l'évolution sur 3 ans non consécutifs est examinée et, sans progrès constatés, la procédure de démission est déclenchée par la FFVoile (donc pas d'obligation d'atteindre les 20 mais au moins de progresser)
- v. si un responsable écrit directement à la FFVoile pour demander la démission de son club, cette dernière écrit à la ligue pour qu'elle fasse éventuellement une autre proposition ; sans réponse de la ligue sous un mois, la FFVoile enregistre la démission

Conclusion : Tester l'ensemble de ces mesures auprès d'un panel de clubs (élus mais aussi et surtout secrétariat). Ce sera aussi l'occasion de les interroger sur les autres motifs selon eux de la non augmentation des licences.

Quand cette première partie de mesure sera validée et effective, la FFVoile pourra s'attacher aux chantiers des avantages aux licenciés et aux produits licences proposés.

Il n'en reste pas moins qu'au gré des opportunités des avantages aux licenciés pourront être mis en place ainsi que des mécanismes utiles aux licenciés comme le portail individuel de chaque licencié qui permettra d'avoir à disposition pour le club la fiche de chaque licencié sur le net, charge aux licenciés à lui de la mettre à jour

II/ les autres actions indispensables pour l'augmentation des licences

1) La mise en place d'un portail pour chaque licencié

Il est important de mettre en place sur Internet une page licencié = le portail (activé par chaque licencié ou par l'informatique) où ces derniers pourront mettre à jour l'ensemble des infos qui les concerne et compléter leur profil.

La FFVoile incrémentera automatiquement des infos comme l'enregistrement du certificat médical par exemple ce qui permettra aussi au licencié de savoir où il en est. Ce portail permettra aux licenciés d'avoir des infos importantes (classement...) pour qu'il s'y rende et ce portail représente également le lien de la FFVoile avec le licencié et nous permettra d'obtenir son email pour communiquer avec le licencié ou lancer des campagnes Internet pour le renouvellement des licences.

Afin de motiver le licencié à le consulter, il faudra par exemple tirer de temps en temps au sort une personne qui s'y rend, pour lui faire gagner quelque chose.

2) La possibilité de se licencier directement à la FFVoile par le biais du site Internet de la FFVoile (débat à avoir) :

2-1 Permettre la mise en place de cette facilité sans adhérer à un club.

La problématique n'est pas nouvelle et elle revient régulièrement dans les demandes. La dernière en date par le président de la classe AS Maraudeur (courrier du 19/06/2006) précisant que cette faculté permettrait d'augmenter nos licences ! On peut évidemment imaginer de limiter cette faculté dans le cadre de certains critères limitatifs

2-2 Donner la possibilité à des licenciés de renouveler et de payer directement sur le site leur licence en l'enregistrant dans leur club actuel (impératif) dans des conditions à définir ce qui permettrait de lever la difficulté des clubs fermés à certains moments de l'année

3) Action sur certains dirigeants en particulier

* Concernant notre action dans le cadre de la régates :

- Avoir une action avec la CCA et surtout clarifier le rôle de l'arbitre et de l'organisateur car dans les interventions des uns et des autres, il a pu être remarqué une certaine incompréhension sur qui contrôle les licences = remarque issue du CL de juin 2005

- étendre la procédure actuelle de la fiche de liaison à toutes les régates et rappeler à l'organisateur son risque pénal si les licences ne sont pas délivrées. Proposer que l'organisateur vérifie les licences et atteste auprès des arbitres que les licences ont été vérifiées. L'absence de vérification doit entraîner sanction et donner un rôle au SG de ligues (dans les conventions FFVoile/ligues) sur place de vérifier ce boulot des organisateurs

- une fois ce point clarifié, rappeler à tous l'impérieuse nécessité de contrôler l'ensemble des participants aux régates (notamment les équipiers en habitable où le constat semble le plus alarmant)

* Proposition de rendre obligatoire la prise de licence pour la fin janvier de chaque année (au plus tard) pour un certain nombre d'acteurs de la FFVoile que sont les arbitres nationaux (voire régionaux), les CA FFVoile, ligues et CDVoile, les présidents, trésoriers, Secrétaire Généraux de clubs..... Si ils ne le font pas il faut prévoir une relance puis ensuite des sanctions (même du type leur retire les épreuves d'arbitrage...)

* Communications vers les nouveaux dirigeants (Président, SG et trésorier de structures). Par FFVGES, nous avons connaissance chaque année des nouvelles personnes élues à ces postes. Il faut prendre contact (courrier) avec eux et leur expliquer les règles de base de la FFVoile (obligation et droit notamment en terme de licences, infos importantes.....) et leur envoyer les textes de la FFVoile, les guides, statuts... Ces mesures doivent concourir à la motivation de ces nouveaux dirigeants en privilégiant le contact avec eux et peut éventuellement par ce biais servir l'augmentation des licences

4) La mise en place de titres de participation (art 79 du RI)

Ne pas hésiter à mettre en place ce titre de participation sur les activités qui actuellement profitent de l'affiliation sans rentrer dans le cadre de la licence.

Ex : Points plage, scolaires.....

5) L'action sur la plaisance

L'idée n'est pas ici de débattre dans un 1^{er} temps sur l'utilité d'avoir un titre plaisance mais de prendre en compte l'activité plaisance car d'une part il s'agit d'un réservoir de pratiquant et d'autre part, il semble qu'à plusieurs endroits des associations de plaisanciers récupèrent des plaisanciers de nos clubs qui ne paie alors plus de licences tout en ayant un service plus performant que dans nos clubs.

Il s'agit donc de réagir et de mettre en place des services attendus par nos plaisanciers comme suite aux 1ers débats du BE en ce domaine.

En outre, des discussions récentes avec des directeurs de ports laissent apparaître que la largesse de notre contrat d'assurance sous certaine condition devrait permettre que les ports qui réclament des attestations en RC pour rentrer dans le port s'appuieraient sur la licence FFVoile qui répond au besoin des ports. Il faudrait alors étudier le principe pour délivrer des licences au moment de rentrer dans le port.

L'ensemble de ces points nous amène à proposer à ce qu'un groupe de travail se mette en place incluant outre JCMERIC, Mr SUZARINI chargé de l'animation du port de

port Camargue et pro fédéral, Henri Bain de l'association des plaisanciers de la Rochelle, JL DUVAL spécialiste de la plaisance, les frères Mader des MMA connaissant bien le dossier... (JCM merci de compléter ou d'amender les titres de chacun) de façon à avancer sur les différentes pistes en ce domaine.